

Le 12 janvier 2007

Par courriel et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande afin de fixer les tarifs applicables au réseau autonome de
Schefferville.
Dossier Régie : R-3617-2006
Notre dossier : R000223 FE

Chère consœur,

Hydro-Québec Distribution a pris connaissance des demandes d'intervention de la Nation Naskapi de Kawawachikamach et du Groupe de recherche appliquée en macro-écologie (GRAME).

Le Distributeur n'a aucun commentaire au sujet de la demande d'intervention de la Nation Naskapi. Par ailleurs, il s'oppose à la demande d'intervention du GRAME en raison notamment du caractère beaucoup trop large et nettement prématuré de l'intervention envisagée par cet intéressé et de l'absence d'intérêt quant au sujet précis de la demande du Distributeur.

En effet, le GRAME indique qu'il souhaite intervenir au présent dossier afin « d'encourager l'atteinte d'objectifs d'efficacité énergétique, d'équité sociale et de protection de l'environnement » (par. 1). Ainsi, l'intervention du GRAME serait motivée par la nécessité d'élaborer une stratégie tarifaire qui puisse « faire sens (sic) sur le plan économique, sans nuire à l'implantation des programmes d'efficacité énergétique » (par. 21). Ces sujets sont manifestement prématurés puisque le Distributeur ne présente pas de stratégie tarifaire, mais demande plutôt la régularisation des tarifs présentement applicables dans l'attente du dépôt d'une stratégie complète.

En fait, la requête vise simplement à faire approuver les tarifs actuels de Électricité de Schefferville inc., de manière à permettre au Distributeur de les appliquer sans contrevenir à l'article 53 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Dans cette perspective, une intervention du GRAME dans le présent dossier serait complètement inutile puisque le GRAME n'a pas manifesté l'intention de se prononcer sur cette question bien précise.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Éric Fraser
/mb

c.c. : M. John Mameamskum, Nation Naskapi
M. Jean-François Lefebvre, GRAME